

HYGIÈNE

ET RÉGLEMENTATION



Maillots autorisés



Maillot 1 pièce



Maillot 2 pièces



Maillot compétition



Slip de bain



Boxer de bain



Jammer



Couche de bain

Le port d'une tenue spécifique (raisons de santé) peut être toléré après autorisation préalable de l'accueil, du MNS en surveillance ou de la direction.

Pour des raisons d'hygiène, les tenues suivantes ne sont pas autorisées :

Short de bain, paréo, robe maillot, string, board short néoprène, sous-vêtement, combinaison. Les vêtements de bain amples et/ou recouvrant le corps dans sa totalité sont strictement interdits.

Avant de rentrer dans l'eau, n'oubliez pas de prendre une **douche savonnée !**

L'hygiène des baigneurs est essentielle à la qualité sanitaire de la piscine et permet une consommation d'eau raisonnée.

